

cipales qui ont permis, plus tard, à cette cité de développer sans obstacle l'incomparable industrie qui a fait, depuis, sa grandeur et sa richesse. Quoique, dans les siècles suivants, la souveraineté des archevêques ait subi plusieurs atteintes, par suite des entreprises plus ou moins heureuses des Comtes de Forez, cependant les premiers ont toujours fini par ressaisir cette souveraineté, telle que Burchard II l'avait créée, jusqu'à ce qu'enfin la prépondérance ecclésiastique ayant achevé son temps, elle dut céder au gouvernement civil ou consulaire, qui triompha, à son tour, vers la fin du XIII^e siècle, après une lutte de plusieurs années.

BURCHARD III, DIT LE SUPERBE.

« Après la mort de Burchard II, archevêque de Lyon, le choix de son successeur donna lieu à de grandes dissensions. Plusieurs compétiteurs de haut rang, excités par des appétits peu légitimes, tels que la soif d'une grandeur orgueilleuse, convoitaient, en même temps, cette haute dignité spirituelle et temporelle. Le plus ardent d'entre eux était *Burchard*, neveu de l'archevêque de même nom, qui venait de mourir. Cet homme, issu d'une très-noble race, vaillant et entreprenant, mais fier et superbe, était peu scrupuleux d'employer des moyens illégitimes, et même sacrilèges, pour parvenir à l'accomplissement de ses projets ambitieux. Aussitôt qu'il eut appris la mort de son oncle, il délaissa brusquement son siège épiscopal d'Aoste, et se rendit en toute diligence à Lyon (1). »

Le clergé et le peuple de cette cité étaient divisés entre les partisans de Burchard, évêque d'Aoste, d'une part, et, de l'autre, les

(1) *Textuel*. Voyez *Raoul Glaber* (Moine de Cluny), lib. V, chap. VI, apud Bouquet, t. X, p. 61.

Idem : Herman Contra., chron. ad annum 1034, l. c. t. XI, p. 18.